



N° 16
23/05/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64
sylvie.desire@fdgdon64.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33
p.mouquot@girond.chambagri.fr
Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / Terres Inovia
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N° X
du JJ/MM/2019 »



Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Situation des semis** : les semis ont fortement progressé dans le Ssd Aquitaine avant l'épisode pluvieux du 17 mai. On estime qu'il reste encore 15 à 20 000 ha à implanter.
- **Vers gris** : risque moyen. Pas d'attaque signalée depuis la semaine dernière. Vigilance. Les captures de papillons migrateurs progressent.
- **Sésamie** : prévision Nona de vol de 1^{ère} génération.
- **Taupins** : présence importante de dégâts dans le réseau.
- **Limaces** : risque fort en sud Aquitaine en lien avec les récentes conditions climatiques.
- **Gros ravageurs** : attaques importantes de sangliers dans les Pyrénées-Atlantiques.

Colza

- **Pucerons cendrés** : risque moyen dans les parcelles concernées par le ravageur et n'ayant pas atteint le stade G5 (grains colorés).
- **Charançon des siliques** : risque très faible.

Tournesol

- **Dégâts d'oiseaux** : déclarez vos dégâts en suivant le lien vers le site Terres Inovia.
- **Limaces** : risque nul pour les parcelles ayant atteint le stade 2 paires de feuilles. Dans les autres situations (parcelles tardives), maintenir la surveillance notamment en fonction des précipitations annoncées.

Mais

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine et sur la base des parcelles de référence mise en place : Saint Médard de Guizières (33), Blanquefort (33), Saint Jean d'Illac, Saint Ciers sur Gironde (33), Mimbaste (40), Castelsarrazin (40), Estibeaux (40), Estillac (47), Bonnut (64), Montardon (64), Pontacq (64).

• Situation des semis - Météo

D'après Céré'Obs, on estime qu'il reste environ 15 000 ha de maïs à semer notamment dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. Au-dessus de Mont Marsan et en allant vers le nord Aquitaine, on estime que 99 % des surfaces sont semées. Les premiers semis ont désormais entre 8 et 9 feuilles. Les conditions climatiques du week-end du 17 mai ne sont toujours pas favorables à un rapide démarrage des cultures.

Des dégâts importants de vent de sables sont localement signalés. Le sud Aquitaine a reçu de fortes précipitations les 17 et 18 mai avec plus de 120 mm sur la commune de Bidache (64) par exemple, créant aussi du ravinement dans des parcelles (Josse 40) et noyant certains maïs (Barthes de l'Adour).

Un temps plus calme et des températures qui remontent sont attendus pour le début de la semaine prochaine en nord Aquitaine. Dans le Sud, les températures resteront plutôt fraîches pour la saison et de nouvelles précipitations sont attendues.



Dégâts de vent de sable
Photo Th Larrieu CA33

• Limaces

Période de risque : du semis (attaques dans la ligne de semis) à 6 feuilles. Surveillez les parcelles en TCS ou semis direct dans couvert végétal, les parcelles très motteuses ;

Observations : pas d'attaque signalée dans notre réseau de parcelles depuis la semaine dernière. Des signalements dans le pays basque en raison de la forte pluviométrie de ces derniers jours.

Seuils indicatifs de risque :

- 5 à 10 limaces par m² pour la culture du maïs en piégeage bâche.

Évaluation du risque

Risque fort : 3 limaces par m² en moyenne sur 23 pièges capturées au 20/05 dans le réseau DE SANGOSSE. Dans le nord Aquitaine, le risque est moyen.

Les parcelles déjà semées sont le plus souvent à texture légère et présentent donc un risque modéré. Les parcelles semées dans des couverts végétaux doivent faire l'objet d'une surveillance.



Piège limace De Sangosse

Il est encore possible d'installer le piège à limaces (bâche de 50 cm sur 50 cm) sur votre parcelle préparée ou semée afin de vérifier la présence de limaces.

• Vers Gris

Période de risque : de la levée à 8-10 feuilles.

Piégeage : concernant *Agrotis Segetum* (sédentaires), le réseau de piégeage a enregistré des captures dans 3 pièges sur 6 sur les secteurs Nord33 Entre deux mers, Nord 47-24 et Sables des Landes. 3 pièges sur 8 relevés ont capturé des *Agrotis Ipsilon* sur les secteurs du Nord33 entre deux mers, le Sud Adour et Gaves.



hoto : vers gris Ph. Mouquot – CA33

Observations : pas de nouvelles attaques signalées depuis la semaine dernière.

Seuils indicatifs de risque :

- Dès les premiers pieds touchés si les températures sont élevées ou en augmentation.

Évaluation du risque

Risque Moyen cette semaine. Surveillez toutes vos parcelles dès la levée jusqu'à 10 feuilles. Attention à la hausse des températures.



• **Sésamies**

Période de risque : de 4 feuilles à la récolte.

Observations : cette semaine, on enregistre 13 captures dans 9 des 20 pièges relevés dans le sud Adour, Sables des Landes, Nord47-24 et Gaves. En fin de semaine dernière, 17 captures avaient été enregistrées en Sud Adour et Gaves. En cage d'élevage (source Partenaires BSV), on enregistre un taux de chrysalidation supérieur à 100 % et des pourcentages d'émergences de larves entre 21 et 47 % dans 5 lieux sur les 6 suivis en Aquitaine.

Date prévisionnelle du vol selon NONA :

En fonction des conditions climatiques, les dates prévues pour les 30 % et 50 % du vol peuvent évoluer. Le modèle indique que **le seuil de 30 % de vol annonçant le début de la période à risque** est prévu cette semaine jusqu'au début de la suivante selon les secteurs.

Département	Secteur	Début vol (0,1%)	30% du vol	50% du vol
Gironde	Médoc	2 mai	25-26 mai	30-31 mai
	Libournais	29 avril	23-24 mai	26-27 mai
	Blayais	29 avril	23-24 mai	27-28 mai
	Landes de Bordeaux	2 mai	26-27 mai	30-31 mai
Pyrénées-Atlantiques	Coteaux nord Béarn	26 avril	22-23 mai	26-27 mai
	Vallée des gaves	29 avril	23-24 mai	26-27 mai
	Basse-Navarre	30 avril	23-24 mai	26-27 mai
	Plaine de Nay	1 ^{er} mai	25-26 mai	30-31 mai
Landes	Sud Adour	26 avril	21-22 mai	24-25 mai
	Tursan	26 avril	21-22 mai	27-28 mai
	Haute-Landes	25 avril	21-22 mai	25-26 mai
Lot-Et-Garonne	Coteaux du Marmandais	6 mai	27-28 mai	31 mai-1 ^{er} juin
	Secteur de Duras	30 avril	26-27 mai	31 mai-1 ^{er} juin
	Vallée de Garonne	29 avril	23-24 mai	26-27 mai
Dordogne	Vallée de Dordogne	7 mai	29-30 mai	4-5 juin
	Ribéracois	1 ^{er} mai	26-27 mai	30-31 mai

Évaluation du risque

Le BSV N°13 a rappelé l'ensemble des facteurs de risque pour cette nouvelle campagne.

Rappel des stades cibles pour la gestion de la sésamie :

Deux stades sont à retenir pour la gestion de ce parasite :

L'oeuf : le maximum de dépôt de ponte est atteint lorsque 30 % des adultes ont émergé.

La larve (stade cible à privilégier pour une lutte efficace et concomitante avec la pyrale) : le maximum de larves baladeuses (entre 50 % du stade larvaire L2 et 10 % du stade L3) se situe entre dix et quinze jours après l'émergence maximale des adultes (50 % de vol) en fonction des conditions climatiques.



- **Taupins**

Période de risque : du semis à 8-10 feuilles.

Observations : le nombre de signalements augmentent cette semaine avec la croissance des maïs. Dans le Néracais, en situation traitée, on note le re-semis d'une vingtaine d'ha. 10 à 15 % des surfaces sont impactés par des pertes variant de 10 à 60 %. Dans notre réseau de parcelles, la parcelle de Saint Ciers sur Gironde enregistre une perte de pieds de 20 % en moyenne en situation non traitée. Dans cette parcelle, dans les zones les plus touchées, le niveau de perte atteint 35 %.

La Parcelle de Pontacq (64) présente un niveau d'attaque moyen de 7 % au stade 3 feuilles en situation non traitée.

Sur la commune de Bergerac on nous signale une parcelle dont l'attaque se situe entre 15 et 20 %.



**Larve de Taupins
près d'un grain d'orge**
Photo : Ph MOUQUOT

- **Gros ravageurs-oiseaux**

Période de risque : du semis à la récolte.

Observations : on nous signale des dégâts très importants de sangliers dans le secteur de Sallespisse (64) aussitôt après semis avec des rangs attaqués à 100 % comme le montre la photo.

A Saint Palais (64), on nous signale des corneilles ayant occasionnées des dégâts de 5 à 15 % dans plusieurs parcelles.



**Dégâts de sangliers
sur l'ensemble des rangs**
Photo : Frédéric Camguilhem
Agriculteur à Sallespisse (64)

Évaluation du risque :

Les attaques doivent être signalées à la Fédération de chasse de votre département.

- **Adventices**

Les graminées sont désormais en forte émergence et sont visibles dans un grand nombre de parcelles.

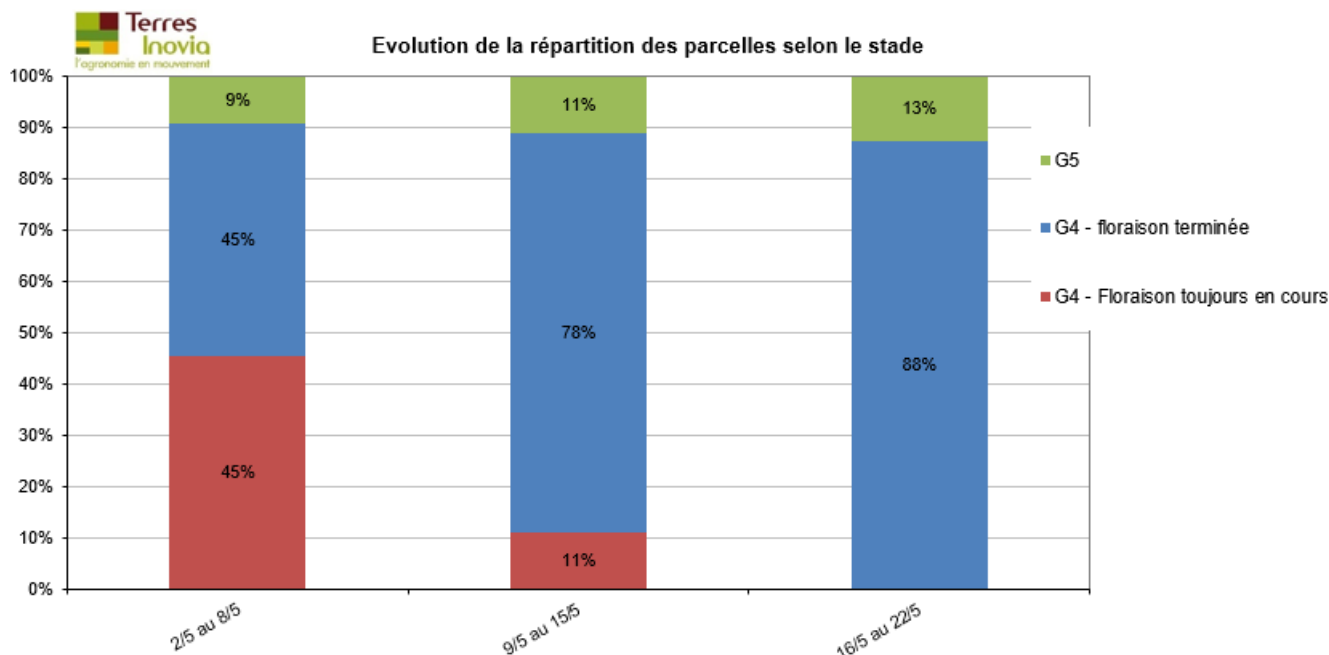
Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Midi-Pyrénées

Le réseau Colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement composé de 57 sites.

• Stades phénologiques et état des cultures

Les parcelles du réseau ont toutes atteint le stade fin floraison. L'atteinte de ce stade nous permet fin du BSV colza Aquitaine et Ouest Occitanie pour la campagne 2019. Les conditions météorologiques sont toujours, à ce jour, propices au remplissage des graines.

Les parcelles les plus précoces sont au stade G5 (BBCH 81 : grains colorés). Près de 90 % du réseau est au stade G4 (BBCH 73 : 10 premières siliques bosselées) floraison terminée.



Rappel : un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50 % des plantes l'ont atteint.

• Pucerons cendrés

La présence du ravageur est toujours signalée cette semaine et la majorité des parcelles sont toujours dans la période de risque. La surveillance doit se poursuivre jusqu'à l'atteinte du stade G5.

Le risque concerne essentiellement les bordures des parcelles.

Période de risque : de courant montaison jusqu'à G4 (10 premières siliques bosselées).

Seuils indicatifs de risque :

- de courant montaison à mi-floraison : quelques colonies en différents points de la parcelle ;
- à partir de mi-floraison : 2 colonies/m² sur les zones infestées.

Pour l'évaluation du risque, gérez séparément les bordures et l'intérieur de la parcelle.

Attention : colonie ne veut pas dire manchon ! Les colonies sont constituées au départ d'amas de quelques pucerons (≈10) qui nécessitent un minimum d'attention pour être repérées.



Manchon de pucerons cendrés
(photo : Terres Inovia)

Évaluation du risque : risque moyen dans les parcelles concernées par le ravageur et n'ayant pas atteint le stade G5.

Les parcelles vont progressivement sortir de la période de risque. Le ravageur a été observé dans de nombreuses situations au cours des semaines précédentes, bien qu'il reste majoritairement présent dans les bordures.

• Charançon des siliques

Période de risque : du stade G2 (10 premières siliques ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm) au stade G4 (10 premières siliques bosselées).

Seuil indicatif de risque : 1 charançon pour 2 plantes, en moyenne. Pour l'évaluation du seuil, gérez séparément les bordures et l'intérieur de la parcelle. Les dégâts significatifs s'observent principalement en bordure des parcelles.

Rappel : le comptage se fait sur une moyenne de plantes consécutives (4 fois 5 plantes par exemple). Elle doit donc se faire sur des plantes **avec ET sans** charançons des siliques.

Évaluation du risque : risque très faible.

Les parcelles vont progressivement sortir de la période de risque et le ravageur n'est plus observé dans les parcelles.



Larves de cécidomyies suite à des piqûres de Charançon des siliques (photo : Terres Inovia)

Tournesol

Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Midi-Pyrénées

• Stades phénologiques et état des cultures

Les semis de tournesol, majoritairement réalisés sur la dernière décade d'avril, arrivent maintenant en moyenne au stade B2 ou B4 (la première ou la deuxième paire de feuilles opposées apparaît et mesure environ 4 cm de long).

L'ensemble des semis sont aujourd'hui réalisés.

Période de semis	Stade	Commentaires
Avant début avril	4 paires de feuilles (B8)	Minorité de situations
Jusqu'au 15 avril	3 paires de feuilles (B6)	Environ 25 % des situations
Dernière décade d'avril	1 à 2 paires de feuilles (B2 et B4)	50 % à 60 % de situations
Début mai	Levée en cours	5 à 20 % des situations, selon les secteurs

• Limaces

Une partie des parcelles sont sorties de la période de risque (B4 : 2 paires de feuilles). A ce jour, peu de signalements de dégâts nous sont parvenus.

	Risque limace simulé au 21 mai (modèle ACTA)		
	Classement 2019*	Année rang 1 (risque le + élevé)	Année rang 10 (risque le moins élevé)
Bordeaux (33)	Rang 6 sur 10	2014	2011
Mont de marsan (40)	Rang 7 sur 10	2001	2011
Périgueux (24)	Rang 8 sur 10	2001	2011
Pau (64)	Rang 8 sur 10	2014	2012
Agen (47)	Rang 9 sur 10	2001	2011
Auch (32)	Rang 9 sur 10	2016	2011
Toulouse (31)	Rang 9 sur 10	2018	2012
Tarbes (65)	Rang 9 sur 10	2014	2012
Montauban (82)	Rang 9 sur 10	2016	2011
Albi (81)	Rang 10 sur 10	2001	2019
Villefranche de Rouergue (12)	Rang 10 sur 10	2001	2019
Carcassonne (11)	Rang 10 sur 10	2018	2019

*Le rang 1 correspond à l'année la plus à risque sur les 10 dernières années.

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé	Risque fort
---------------	--------------	--------------	-------------

Les données issues du modèle limaces de l'ACTA placent l'indice de risque à **un niveau faible** dans la quasi-totalité des sites retenus. Ce modèle se base sur les données climatiques par année pour établir un risque.

L'utilisation des résultats du modèle est à moduler en fonction du stade du tournesol, de sa dynamique de croissance, de l'historique de la parcelle, des pratiques d'interculture, et de l'état de surface du sol (présence de résidus végétaux, de mottes, état de fermeture du sillon).



Dégâts de limace sur jeune pied de tournesol (photo : Terres Inovia)

Évaluation du risque : risque nul pour les parcelles ayant atteint le stade 2 paires de feuilles. Dans les autres situations (parcelles tardives), maintenir la surveillance notamment en fonction des précipitations annoncées.

Bien prendre en compte la présence de résidus en surface (de culture, de couverts végétaux, liés au salissement) et la structure du sol dans l'analyse du risque. Soyez vigilants jusqu'au stade B4 (seconde paire de feuille).

• Oiseaux et petits gibiers

Des cas d'attaques d'oiseaux et de gibiers à plumes ont été signalés sur l'ensemble du territoire. Le phénomène semble en augmentation par rapport à 2018 et 2017, années où les attaques avaient été moins importantes. Les départements du Gers et de la Haute-Garonne sont particulièrement touchés, certaines attaques ont présenté une forte intensité et entraîné des re-semis. Soyez vigilants.

La surveillance des parcelles et la mise en place d'effaroucheurs paraît être une solution efficace si l'on respecte quelques recommandations (plus d'infos sur terresinovia.fr/tournesol).

Signalez en ligne vos dégâts d'oiseaux et petits gibiers sur tournesol !

Terres Inovia reconduit comme en 2018 l'enquête déclarative des dégâts d'oiseaux et petits gibiers sur tournesol afin d'établir un diagnostic national.

Ces déclarations de dégâts permettent d'appuyer, par des éléments chiffrés, les demandes ou les renouvellements de classement en nuisible des espèces les plus dévastatrices pour le tournesol. Parallèlement, Terres Inovia localise ainsi les zones les plus touchées par les dégâts, l'objectif est d'identifier les différences entre les zones impactées, les conditions particulières liées au paysage agricole, etc.



*Dégâts d'oiseaux sur plantules de tournesol – photos Terres Inovia
A gauche, les cotylédons sont touchés mais la plante pourra poursuivre son développement
A droite, l'apex et par conséquent la plante sont détruits*

• Mildiou

Le mildiou est un organisme réglementé. Dans le cadre de l'évolution de la résistance aux traitements de semences, un suivi des races de mildiou est organisé.

Si vous rencontrez des situations avec un taux d'attaque significatif (> 5 % de pieds touchés en moyenne sur la parcelle), contactez Terres Inovia ou la FREDON Aquitaine (05.56.37.94.76) afin de réaliser un prélèvement pour déterminer la race présente.

Pour en savoir plus sur le Mildiou, consultez le site Terres Inovia avec le lien suivant :

https://www.terresinovia.fr/-/identifier-la-presence-de-mildiou-dans-le-tournesol?p_r_p_categoryId=130439&p_r_p_tag=69906&p_r_p_tags=283434

https://www.terresinovia.fr/-/maladies-du-tournesol-diagnostiquer-les-symptomes-foliaires?p_r_p_categoryId=130441&p_r_p_tag=69906&p_r_p_tags=281245



Symptômes de mildiou sur tournesol
(photo : Terres Inovia)

Évaluation du risque : aucun signalement ne nous est parvenu à ce jour. Surveillez vos parcelles dès le stade 6-8 feuilles (B6-B8).

Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.



2. Attention, la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinolide en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".